



Paris le 8 juin 2026

STOP A L'HYPOCRISIE : DONNONS ENFIN LES MOYENS A LA JUSTICE

La disparition de Lyhanna, onze ans, bouleverse notre pays et derrière l'émotion légitime que suscite ce drame, il importe d'être à la hauteur.

Or, certains responsables politiques cherchent avant tout à esquiver leurs responsabilités. Ce n'est pas digne.

Plutôt que de blâmer des magistrat.es, comme a choisi de le faire le Garde des Sceaux, ancien ministre de l'Intérieur pendant plus de quatre ans, cette émotion doit conduire à un constat lucide : la chaîne pénale, et bien plus la chaîne judiciaire, sont agonisantes.

Au-delà des victimes qui paient un prix insupportable, tous ses maillons en sont exsangues.

Nos organisations alertent depuis des années sur l'état désastreux de la protection de l'enfance et plus généralement de notre justice : des réformes précipitées et sans vision, des budgets chroniquement insuffisants, une politique pénale réduite à la communication et aux coups d'éclat.

Personne n'a voulu entendre.

C'est d'abord la capacité des services d'enquête à recevoir et à traiter les plaintes qui est en cause: un système qui ne parvient plus à gérer les signalements qu'il reçoit dans leur volume.

C'est ensuite le choix politique de réaffecter les moyens par la mise en place de réponses pénales court-termistes, mobilisables dans des discours politiques sécuritaires et stigmatisants.

Ce sont parallèlement, les services chargés des enquêtes criminelles les plus lourdes qui ont été fragilisés, si ce n'est vidés.

La réforme de la police judiciaire issue de la loi LOPMI du 24 janvier 2023 a placé les enquê.teur.trice.s sous une autorité départementale unique, créant une hémorragie dans de nombreux services de police. Les principaux syndicats et organes de la magistrature (USM, SM, AFMI, CSM) ont alerté, en vain, sur le risque de sacrifier une filière spécialisée et expérimentée pour les faits criminels au profit de la gestion de masse de la délinquance ordinaire et de la performance statistique.

Le drame de Fleurance illustre tragiquement cette désaffection : des faits gravissimes qui ne trouvent pas les enquêteurs et enquêtrices et juges pour les traiter correctement et à temps.

«*Ne me parlez surtout pas de moyens*» disait Emmanuel Macron à propos du budget de la Justice.

Pourtant, l'impossibilité de s'organiser correctement n'est que le symptôme d'une insuffisance chronique de budget. Si le budget a récemment augmenté, c'est dans des proportions insuffisantes.

Qui a réformé la police judiciaire dans la précipitation ?

Qui a laissé les services publics de la justice s'effondrer faute de moyens ?

Qui a refusé d'entendre les alertes réitérées depuis des années des professionnels de l'enfance et de la justice ?

Le rapport de la commission européenne classe le budget français pour la Justice en bas de tableau :

- 77,2 € consacrés à la justice par habitant, contre 85,4 € en moyenne en Europe ;
- 11,3 juges pour 100 000 habitants, lorsque la moyenne européenne est à près de 22 ;
- 3 procureurs pour 100 000 habitants, contre 12 en moyenne dans le reste de l'Europe.

Il y a un an déjà, la Cour européenne des droits de l'Homme avait clairement identifié les graves carences de la France en matière de traitement des plaintes pour des faits graves concernant des mineures (Cour EDH 24 avril 2025, *L. et autres c. France*).

On ne peut exiger d'une institution qu'elle protège chacun et chacune efficacement tout en la privant durablement des moyens de le faire.

La politique du chiffre et des statistiques a étouffé les vraies priorités et les gouvernements successifs préfèrent l'affichage de quelques actions médiatiques et inefficaces plutôt que permettre les investigations de fond.

Et toutes les professions de la justice l'ont crié sans être écoutées !

Mettre fin à une maltraitance généralisée

Il faut nommer ce que cette affaire révèle : une maltraitance institutionnelle généralisée.

Maltraitance des enquêteurs et enquêtrices, des juges sommé.e.s de faire toujours plus avec toujours moins.

Maltraitance des avocat.e.s, qui peinent à expliquer aux victimes les dysfonctionnements du service public de la justice sans en être comptables.

Maltraitance insupportable des victimes, qui ne peuvent comprendre que les faits graves qu'elles dénoncent ne soient pas pris au sérieux dans des délais raisonnables.

Maltraitance inacceptable des enfants, les plus vulnérables d'entre nous, qui n'ont pas la protection à laquelle ils ont droit.

Les justiciables méritent mieux que des polémiques de circonstance.

Parce qu'une société se juge à l'aune de la protection qu'elle offre à ses enfants, parce qu'il est urgent de sortir de cette spirale de l'épuisement et du renvoi aux responsabilités personnelles, quand la responsabilité est celle de l'Etat, le SAF appelle les pouvoirs publics à :

- Renoncer à la recherche de boucs émissaires et comprendre que l'horreur de l'affaire Lyhanna invite une analyse contradictoire et transparente des défaillances, à l'abri de toute instrumentalisation ;
- Rehausser durablement les moyens humains et budgétaires de la justice des enfants, de la justice pénale et des services d'enquête, pour les porter, *a minima*, au niveau de ceux de nos voisins européens, par un plan massif de recrutement dans les services publics de la justice et le rééquilibrage de l'affectation des moyens d'enquête en faveur de l'investigation criminelle et du traitement des violences sexuelles, en particulier sur les enfants ;
- Prévoir un plan d'urgence de la protection de l'enfance et de la justice des enfants avec tous les professionnels concernés.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que les drames de demain pourront être évités et que les pouvoirs publics pourront être à la hauteur des défis que la protection des enfants exige.